

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1574

Artikel: Une loi pour la ville fédérale?
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021528>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Suisse vieillit moins que ses voisins

En Europe, le vieillissement frappe surtout les pays méditerranéens. La Suisse, grâce à l'immigration, reste aussi jeune que les pays du nord.

Le vieux continent vieillit. Un bureau d'étude autrichien (Internales Institut für Angewandte Systemanalyse, Laxembourg bei Wien) relève le nombre grandissant de personnes âgées dans l'ensemble de l'Europe occidentale. La baisse de la natalité est la principale responsable de ce profond changement démographique. En Autriche, 12% des couples de la génération des années quarante sont sans enfant. La proportion monte à 21% pour les soixante huitards. Par ailleurs, les femmes qui travaillent ont une première grossesse beaucoup plus tardive. Pour des raisons purement biologiques, le premier enfant est souvent le seul. L'allongement de la durée de vie fait le reste.

Le vieillissement de la population varie fortement d'une région à l'autre. Il est particulièrement marqué dans le centre de la France, de l'Espagne et dans une grande partie de l'Italie. Les plus de 65 ans représentent 20% à 25% de

la population. Les régions rurales sont frappées de plein fouet. Les jeunes vont chercher fortune à la ville. En Italie et en Espagne, seules les régions de l'extrême sud échappent encore à l'exode rural. Finis les clichés sur les catholiques méditerranéens prolifiques. Les pays du nord sont plus jeunes. En Irlande, aux Pays-Bas, au Danemark, au nord de l'Allemagne ou en Norvège, les plus de 65 ans ne dépassent pas 15%. C'est le cas aussi pour les pays de l'ex-bloc soviétique.

La Suisse, dans la moyenne européenne, fait mieux que ses voisins du sud. Elle compte 15,5% de personnes au-delà de 65 ans. Quatre cantons dépassent clairement la moyenne nationale et comptent entre 18 et 20% de personnes âgées. Ces différences proviennent avant tout des migrations. Les cantons «vieux» sont ceux qui accueillent le moins d'étrangers. Le Tessin fait sans doute exception. L'immigration n'est pas faible. Mais le sud du Gothard est le

paradis de retraités alémaniques!

Le bon résultat de la Suisse s'explique essentiellement par l'immigration. Les nouveaux venus sont en général jeunes et ont tendance à faire plus d'enfant. L'excédent migratoire qui était proche de zéro en 1967, à la fin de la grande récession, a constamment progressé pour atteindre 50 000 personnes l'an passé. Les couples étrangers sont nettement plus fertiles que les couples suisses. En 2002 le nombre des naissances a dépassé de 10 600 celui des décès. Cet «excédent naturel» provient de la population étrangère. Les Suisses sont, quant à eux, plus nombreux à mourir qu'à naître.

Le vieillissement de la population soulève un débat passionné sur l'équilibre financier de l'AVS. On pourrait souhaiter que chaque parti, à commencer par l'UDC, tienne compte de l'étroite corrélation entre la politique migratoire, l'assurance maternité et la santé de nos caisses de retraite. *at*

Berne

Une loi pour la ville fédérale ?

Deux faits récents ont attiré l'attention sur Berne : la volonté des autorités locales de réduire leur participation aux frais de l'École cantonale de langue française et la préparation par la Chancellerie fédérale d'une loi sur la ville fédérale à la satisfaction du maire de Berne.

Désignée en 1848 comme siège fédéral, Berne n'apparaît pas dans la Constitution. Si l'on consulte le *Recueil systématique*, on trouve au chiffre 112.1 un arrêté du 2 juillet 1875 qui liquide le différend avec les autorités municipales sur les «obligations assumées le 18 décembre 1848 au sujet du siège fédéral». Depuis, le temps a passé,

l'administration fédérale et la ville de Berne se sont développées. L'agglomération s'est ouverte à l'expansion de l'administration, alors que le statut de la ville fédérale est resté incertain. Pourtant les Bernois semblaient très fiers de cette réalité. En 1998, Albert Klotz notait dans la *NZZ* que Berne aurait pu perdre son statut de ville fédérale en 1850 parce que les autorités radicales de 1848 avaient été battues par une majorité conservatrice. En 2002, la *Berner Zeitung* posait la question : «Que serait Berne sans l'administration ?». Maintenant Berne se plaint des frais causés par cette administration.

Il est certain que 1848, 1875 et 2003 ne sont pas comparables. Mais que serait Berne sans la ville fédérale ? On commence à s'en apercevoir en constatant l'augmentation régulière du nombre des francophones qui préfèrent «penduler» plutôt que «s'exiler» ainsi que leur diminution régulière en ville et dans l'agglomération. A-t-on raté le moment de créer une vraie capitale comme Washington D.C. aux Etats-Unis, Canberra en Australie ou Brasilia au Brésil? A-t-on négligé tant sur le plan fédéral que cantonal de préciser les rapports entre les différents niveaux de pouvoir des administrations ?

La *Berner Zeitung* (13 septembre 2003) a fait le point sur les démarches communes du canton et de la ville de Berne pour obtenir une meilleure rétribution de leurs prestations en faveur de la Confédération. Mais ce n'est pas simple. Que devient le fédéralisme? Le lobbyisme bernois va réveiller d'autres appétits. Un fédéralisme nouveau est peut-être à découvrir. Les fédéralistes ne doivent pas se réfugier dans la culture d'un passé révolu. De 1875 à 2003, il y a beaucoup plus qu'un siècle et les revendications bernoises méritent d'être étudiées attentivement. Même si elles viennent malheureusement très tard. *cfp*